

LE RETOUR DES COLIS EN INSTANCE DE LIVRAISON

Plusieurs témoignages reçus par le Réseau anti-arnaques confirment la recrudescence de messages téléphoniques ou courriels, incitant le consommateur à utiliser un numéro surtaxé. Il est vrai que la multiplication des commandes sur internet rend plausible le motif d'un colis en instance de livraison.

« Je viens d'être contacté par une hôtesse qui me demande d'appeler un livreur qui est dans mon secteur et qui a un colis pour moi dont l'adresse est mal libellée. Elle m'a assuré que le numéro était gratuit. Après avoir essayé de le joindre, je me suis aperçu que c'était un numéro surtaxé. »

« Vous avez un colis au bureau de poste. Vous disposez d'un délai de 72 heures pour récupérer votre colis. Sinon il sera retourné à l'expéditeur. Veuillez nous envoyer les codes de confirmation en appelant le 0899 379 000 pour valider l'envoi à domicile. Merci de nous envoyer les codes de confirmation à l'adresse mail suivante : support.chronopost@laposte.net

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex (contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE